

21/02/2019

Communiqué **DE PRESSE**



CPME 71
SAÔNE-ET-LOIRE

Assurance-chômage : une rupture à tort partagés

La CPME déplore l'échec de la négociation sur la réforme de l'assurance chômage. Cette rupture à torts partagés est d'autant plus regrettable qu'elle intervient dans une période où la nécessité de réformer le dispositif actuel est une évidence. Nul ne peut se satisfaire d'une situation qui voit des millions de demandeurs d'emplois indemnisés tandis que les entreprises peinent à recruter.

« Plutôt que de pénaliser les entreprises à travers un bonus/malus destructeur pour l'emploi, fait remarquer Jean VIENT, Président de la CPME 71, la CPME envisageait des mesures financières compensant pour partie les situations de précarité que connaissent certains salariés. Nous n'avons pas été en capacité de nous faire entendre, explique-t-il, alors même que nos propositions auraient pourtant permis d'améliorer les conditions salariales des personnes concernées par les CDD récurrents. Le risque est aujourd'hui bien réel de voir le gouvernement s'engager dans une voie sans issue. Si tel devait être le cas il en assumerait les conséquences sur l'emploi ».

« Par ailleurs, détaille le président VIENT, le refus syndical de prendre en compte la réalité de la situation financière du régime qui s'élève, faut-il le rappeler, à plus de 30 milliards € de dettes cumulées est un non sens. Face à une telle situation, il n'y a pourtant d'autre choix que de réagir ».

« Cela étant, note Jean VIENT, les maladresses de l'exécutif, dans un contexte social tendu, n'ont pas favorisé la sérénité des débats.

La CPME appelle maintenant à refonder le paritarisme. Responsabilité, indépendance et transparence doivent être les 3 piliers de ce nouveau contrat social que nous proposons.

A défaut, et si rien ne change, les mêmes maux produisant les mêmes effets, il y a fort à parier que le principe même de la négociation interprofessionnelle ait vécu, se désole-t-il ».